

sesam-vitale



Étude de marché



Industriels
professionnels de santé libéraux
2021

Le présent document établit un état des lieux du marché des industriels fournisseurs de solutions aux professionnels de santé (PS) en exercice libéral et de l'évolution de l'offre intégrant les services des assurances maladie obligatoires (AMO) et complémentaires (AMC).

L'analyse porte sur la période de juillet 2020 à juin 2021.

Sommaire

1	Résumé	04
2	Le marché des industriels PS libéraux	07
3	L'intégration des services des AMO et AMC par les industriels Les	13
4	solutions de mobilité	33
5	Les événements marquants 2020-2021	36
6	Perspectives	40
7	Annexes Les principaux services proposés par l'assurance maladie	45

1

Résumé

Les nouveaux services proposés par les assurances maladie aux industriels pour s'inscrire dans l'**accélération du virage numérique** impulsée par le ministère des Solidarités et de la Santé se multiplient. En parallèle, des solutions de sécurisation et favorisant l'interopérabilité comme l'appli carte Vitale, l'Identité nationale de santé (INS), la e-prescription, le Dossier médical partagé (DMP), la Messagerie sécurisée de santé (MSS), Pro Santé Connect et Mon espace santé sont en pleine évolution technologique.

Dans cette dynamique commune au profit d'un système de soins optimal, **tous les acteurs de l'écosystème santé-social sont concernés** : éditeurs PS libéraux, transporteurs, établissements de santé, ainsi que les nouveaux acteurs fournisseurs de services, tous tournés vers le même objectif de transformation numérique de notre système de santé.

1.1 Les référentiels et services socles du numérique en santé se déploient

L'Identité nationale de santé

Depuis le 1^{er} janvier 2021, toute donnée recueillie dans le cadre d'une prise en charge sanitaire ou médico-sociale doit être référencée selon l'Identité nationale de santé, constituée du matricule et des traits d'identité INS. Après une **stratégie d'accompagnement poussée des éditeurs**, à fin juin 2021, ils étaient plus de 50 à avoir obtenu leur autorisation.

À noter que depuis début juillet, il est possible de suivre le déploiement d'INSi sur le site du GIE SESAM-Vitale, par département, par éditeur de logiciels et par établissement de santé. Dans le cadre de sa mission d'accélération du déploiement des services chez les professionnels du secteur sanitaire et médico-social, le GIE SESAM-Vitale a en effet choisi de communiquer en open data chaque mois les **données relatives à l'utilisation du service Identité nationale de santé intégré** et de les mettre en ligne sur le site open data de l'État.

L'appli carte Vitale

Démarrée en octobre 2019, l'**expérimentation appli carte Vitale se poursuit** avec 6 éditeurs (CBA, Cristallin, La Source Informatique, Pyxistem, Sephira et Smart Rx) dans 2 départements et en compagnie d'une centaine de PS.

Pour la généralisation, 6 éditeurs (Area Santé, Prokov, Pratilog, ImageX, Pyxistem et Everys) sont autorisés appli carte Vitale (agréés addendum 8) et prêts pour l'**extension géographique du déploiement** à 10 nouveaux départements en 2022.

L'appli carte Vitale offrira au fil de l'eau de nouvelles fonctionnalités, notamment avec son **rôle de fournisseur d'identité** et de clé d'entrée aux assurés pour s'authentifier de manière fluide et sécurisée sur les portails et applications numériques de la sphère santé-sociale, particulièrement Mon espace santé.

Le Dossier médical partagé

215 logiciels sont homologués DMP. Toutefois, depuis le 1^{er} juillet 2021, **la création de DMP n'est plus possible** via un logiciel homologué, sur le site dmp.fr, auprès des professionnels de santé ou à l'accueil des caisses d'assurance maladie. Les DMP créés avant cette date ne seront pas supprimés et il sera toujours possible pour les patients et les professionnels de santé de les consulter, ainsi que d'y ajouter des documents.

Cette interruption est nécessaire pour préparer l'arrivée du nouveau service Mon espace santé, qui sera proposé à tous en début d'année 2022.

Mon espace santé

Mon espace santé est le nouveau service sécurisé qui permettra à chacun d'**être acteur de sa santé au quotidien**. Il donnera accès au DMP, ainsi qu'à une messagerie sécurisée, à un agenda de santé et à un catalogue d'applications référencées par l'État. Tous les usagers qui disposaient d'un DMP avant le 1^{er} juillet 2021 retrouveront automatiquement leurs données à l'activation de Mon espace santé.

Le décret permettant sa mise en œuvre a été publié le 7 août 2021 au Journal officiel. Il définit son contenu, les modalités de sa création et de sa clôture éventuelle, ainsi que les modalités d'exercice des droits de son titulaire (dont le droit d'opposition à sa création) et, d'une manière générale, l'ensemble des règles de fonctionnement.

La e-prescription

L'expérimentation e-prescription a démarré en juillet 2019 sur le périmètre des médicaments et d'une liste restreinte de dispositifs médicaux avec 6 éditeurs médecins et pharmaciens dans 3 départements. Mi-2021, plus de 270 médecins et pharmaciens étaient équipés d'une solution intégrant la e-prescription : **près de 390 000 e-prescriptions ont ainsi été générées** par les médecins depuis le démarrage de l'expérimentation, avec près de 32 000 dispensations transmises par les pharmacies.

Mi-2020, le dispositif cible, appelé e-prescription unifiée et conçu en accord avec les représentants des professionnels de santé, a été publié en version de travail. C'est sur cette base que les spécifications e-prescription unifiée ont été publiées en novembre 2020, juste avant l'ouverture de la procédure d'autorisation pour les éditeurs médecins, pharmaciens et fournisseurs. Avec ce package, les médecins peuvent désormais étendre la e-prescription à l'ensemble des prestations (à l'exception de la radiologie et du transport), tandis que les pharmaciens et professionnels de la LPP (liste des produits et prestations) peuvent les exécuter. Service intégré au logiciel métier, la e-prescription a **vocation à fluidifier et fiabiliser les échanges entre médecins et professions prescrites**, et ainsi améliorer la prise en charge des patients grâce à une meilleure coordination des soins.

Une **expérimentation auprès des éditeurs ESMS** (Établissements et services médico-sociaux) a par ailleurs été lancée au printemps 2021.

Le Ségur de la santé

2 milliards d'euros ont été accordés pour soutenir le **développement massif et cohérent du numérique en santé** en France. Cet investissement historique vise à accélérer la modernisation, l'interopérabilité, la réversibilité, la convergence et la sécurité des systèmes d'information en santé des sujets portés depuis mai 2019 par la feuille de route du numérique en santé.

Une priorité du Ségur numérique cible le périmètre des médecins de ville, notamment en raison du rôle central qu'exerce le médecin traitant dans la coordination des soins. La traduction des objectifs du Ségur numérique dans ce couloir devrait permettre de préfigurer l'évolution de la **fluidification des échanges entre professionnels de santé**. À noter que les autres cibles sont l'hôpital, la biologie médicale, la radiologie, les officines et le médico-social.

1.2 Télémédecine et solutions innovantes en réponse à la pandémie

La crise du Covid-19 a favorisé la pratique à distance pour les médecins et l'a étendue à d'autres catégories de professionnels de santé sur certains actes (sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens). La télémédecine et le télésoin ayant en effet été pris en charge à 100% par le régime obligatoire pendant la crise sanitaire, le tiers payant par les PS en a été facilité.

19 millions de téléconsultations ont ainsi été prises en charge par l'assurance maladie en 2020, avec 1 million d'actes par semaine au plus fort de la crise en mars-avril 2020. La progression s'est ensuite ralentie, avec 100 000 actes par semaine en décembre 2020. 20% des Français ont eu recours à la télémédecine en 2020.

L'arrêté du 1^{er} juin 2021, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, mentionne **la fin de la prise en charge à 100% des téléconsultations par téléphone** (sans vidéo-transmission).

2

Le marché
des industriels
PS libéraux

2.1 Le marché des éditeurs libéraux

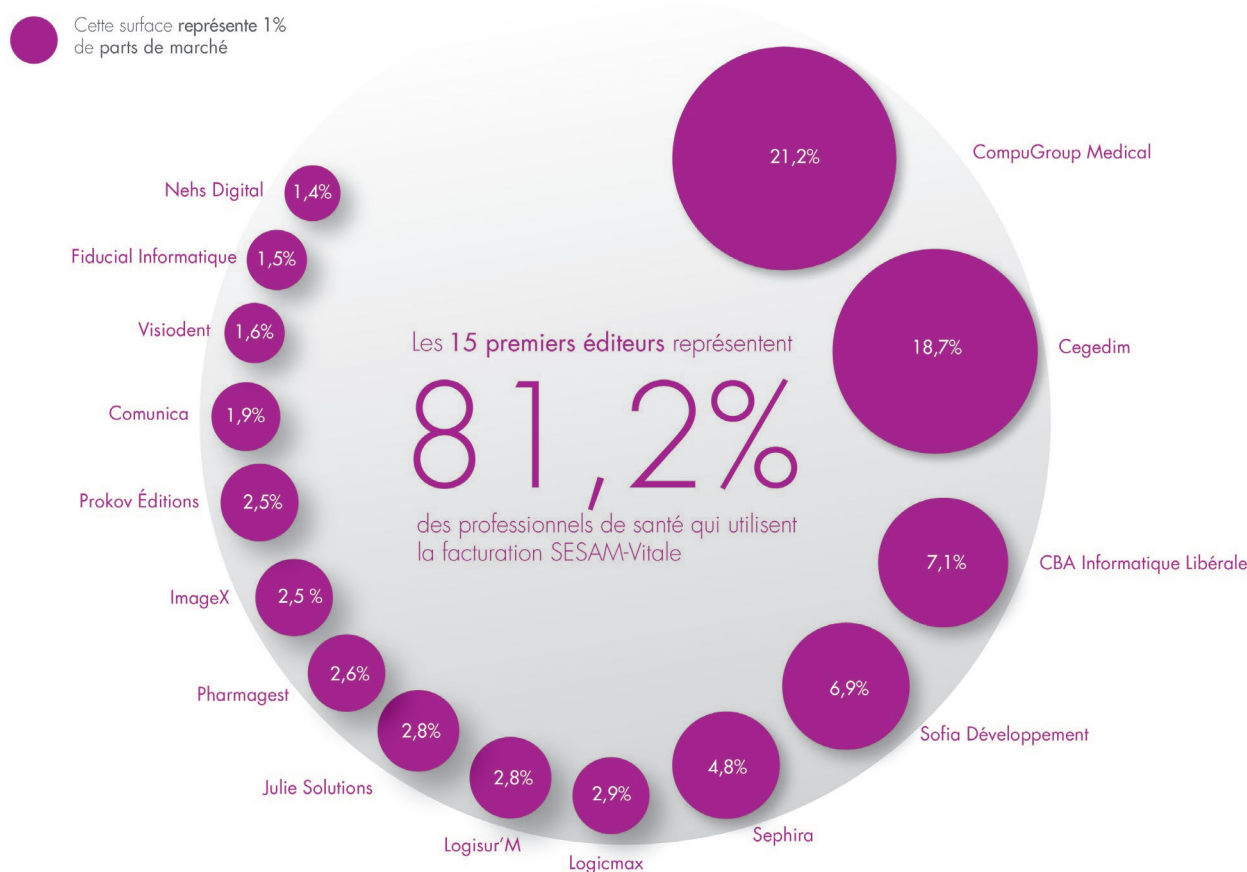
Le marché des industriels PS libéraux adressés par le GIE SESAM-Vitale comprend **plus de 850 sociétés**.

- **Près de 450** sont actives autour des services des assurances maladie (facturation, DMP, téléservices intégrés...) et certaines disposent de solutions labellisées :
 - **150** ont au moins un logiciel de facturation SESAM-Vitale ;
 - **24** ont un logiciel de facturation transporteurs autorisé intégrant les TLSi associés ;
 - **11** couvrent les fonctionnalités d'Organismes concentrateurs techniques (OCT) ;
 - **4** proposent des lecteurs de cartes homologués PC/SC ou sans fil (AF Care, Kapelse, Olaqin, Sensyl) ;
 - **150** ont intégré un TLSi ;
 - **73** ont au moins un logiciel DMP-compatible.
- Plus de **400** œuvrent dans le numérique en santé et proposent des logiciels métiers, des plateformes de prise de rendez-vous et de télémedecine, des dispositifs connectés et diverses applications pour les PS libéraux, les établissements de santé et les patients.

Le GIE SESAM-Vitale a ainsi enregistré l'arrivée de **plus de 300 nouveaux acteurs** lors du référencement des services numériques à partir de mars 2020.

2.2 Les éditeurs de facturation SESAM-Vitale

Le nombre de PS effectuant de la facturation SESAM-Vitale en juin 2021 était d'environ 385 000, soit plus de 13 500 PS de plus par rapport à juin 2020. Le top 15 des éditeurs représente 81,2% des professionnels de santé en facturation SESAM-Vitale, soit 306 172 professionnels de santé. Malgré un très grand nombre d'acteurs, **le marché reste donc concentré autour de 15 éditeurs majeurs**.

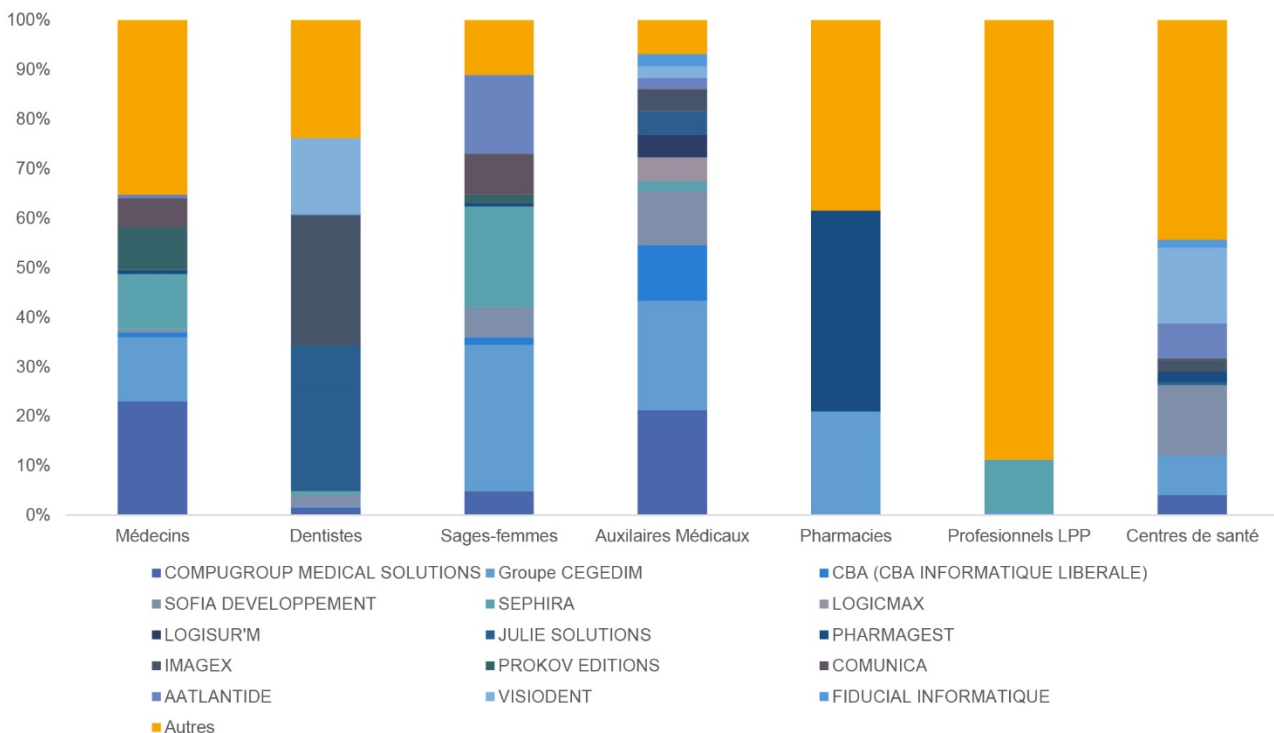


Graphique 1 – Parts de marché des éditeurs SESAM-Vitale en nombre de PS (juin 2021)

Plusieurs acquisitions et rapprochements d'éditeurs sont à noter.

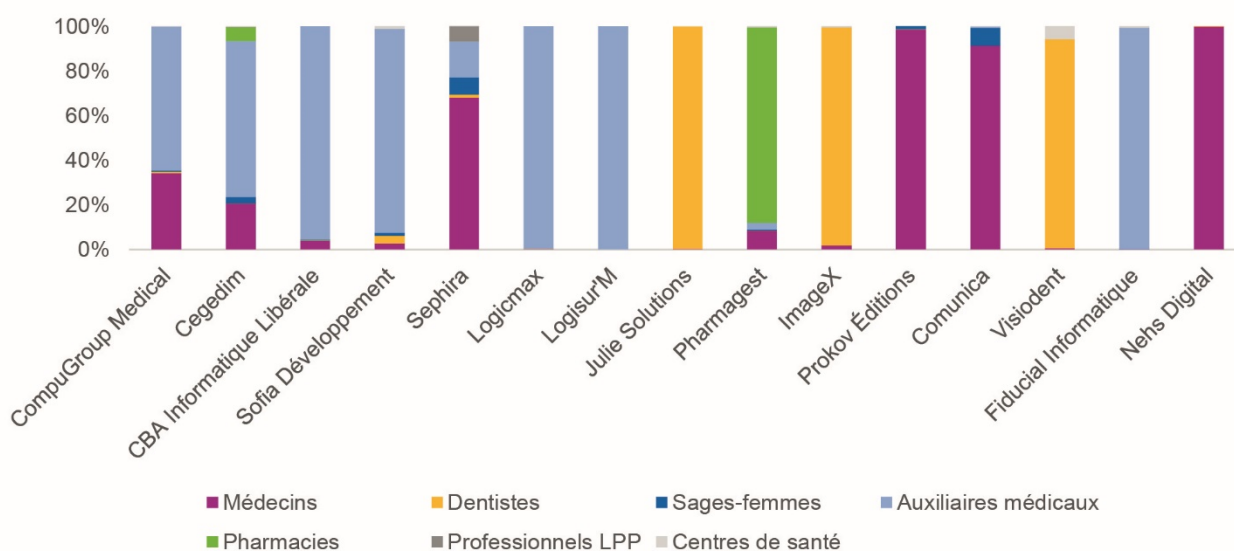
- À la suite du rachat d'Epsilon l'an dernier et d'Aatlantide en 2020, **CompuGroup Medical** conforte sa position de leader sur le marché et poursuit sa croissance avec une part de marché SESAM-Vitale de 21,2% (+1,2%).
- Après sa création en 2019, issue de la fusion des groupes Snal et IDEA, **Sofia Développement** se positionne en 4^e position avec 6,9% de parts de marché SESAM-Vitale.
- Les leaders du secteur confirment leur croissance externe : **Cegedim**, avec l'acquisition de Médimust qui s'adresse aux médecins libéraux en exercice individuel, en centre ou en maison de santé, et **CompuGroup Medical**, avec Aatlantide qui s'adresse plus spécifiquement aux centres de soins.
- **Pharmagest**, leader chez les pharmaciens, a annoncé fin septembre 2021 l'acquisition de Prokov Éditions, éditeur majeur chez les médecins et leader sur les environnements Mac. Cette acquisition lui permet de compléter son offre logicielle pour adresser la cible des médecins libéraux.
- **Doctolib**, poids lourd de la prise de rendez-vous médical sur internet et de la téléconsultation, a lancé au printemps un nouveau logiciel destiné aux médecins libéraux et intégrant la facturation SESAM-Vitale.
- Remarquons enfin une très forte progression de **Comunica** (Weda, racheté par le groupe Vidal) qui fait son entrée dans le top 15 des éditeurs.

Autre enseignement : **le top 15 des éditeurs est diversement représenté en fonction des catégories de PS**. Comme les années passées, les parts de marché cumulées des 15 principaux éditeurs occupent une place prépondérante chez les auxiliaires médicaux, les sages-femmes, les médecins, les dentistes, les pharmacies et les centres de santé. À l'inverse, le top 15 n'est pas présent sur le marché des laboratoires, qui est concentré sur quelques éditeurs spécialisés.



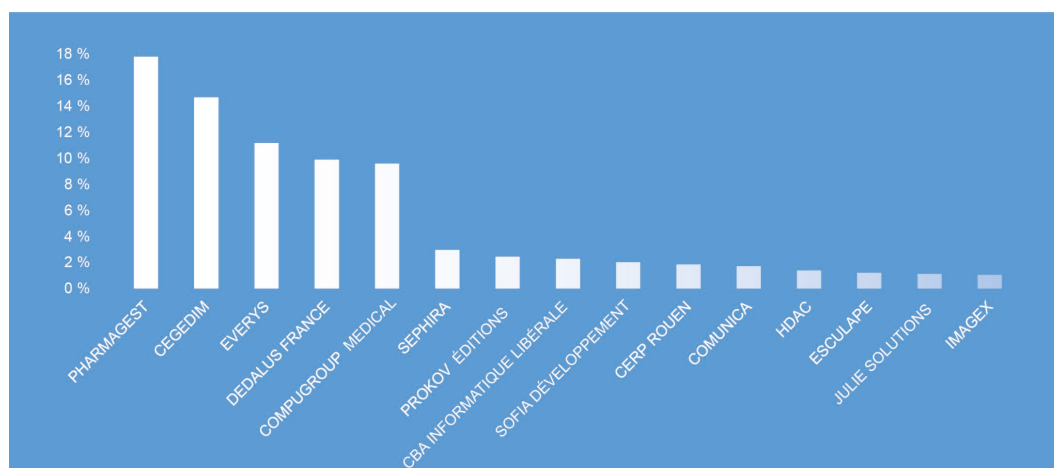
Graphique 2 – Parts de marché en nombre de PS des 15 leaders par catégorie (juin 2021)

On remarque également que ces éditeurs sont tous fortement spécialisés sur une catégorie de PS.



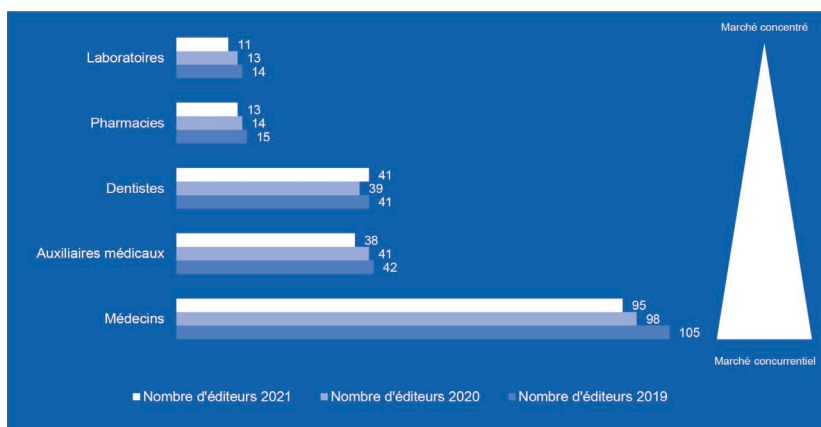
Graphique 3 – Composition des portefeuilles des 15 éditeurs leaders (juin 2021)

En nombre de Feuilles de soins électroniques (FSE), les parts de marché sont largement dominées par les éditeurs pharmacies et laboratoires.



Graphique 4 – Parts de marché des 15 éditeurs leaders en nombre de FSE (juin 2021)

Enfin, le segment des éditeurs médecins (généralistes et spécialistes) est toujours éclaté, mais on constate que le nombre d'acteurs tend à diminuer ces 3 dernières années. Les segments des laboratoires et des pharmacies, quant à eux, restent très concentrés. **Depuis les rachats opérés ces dernières années, Dedalus concentre la majorité des flux des laboratoires. Il représente 88% des parts de marché des laboratoires de ville en facturation SESAM-Vitale.**



Graphique 5 – Niveau de concentration des éditeurs selon les catégories de PS (juin 2021)

2.3 Les syndicats pour les industriels PS libéraux

2.3.1 La FEIMA

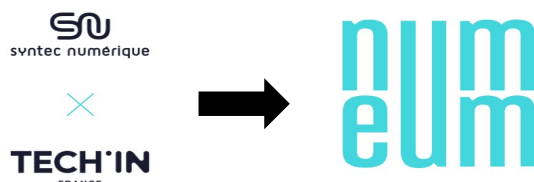
La **FEIMA** (Fédération des éditeurs d'informatique médicale et paramédicale ambulatoire) est une fédération représentative des éditeurs majeurs du secteur ambulatoire. Elle représente plus de 69% de parts de marché, soit plus de 265 000 professionnels de santé équipés. Il s'agit d'un interlocuteur clé des pouvoirs publics et des organisations représentatives des professionnels de santé.

Sociétés	Parts de marché SESAM-Vitale
CompuGroup Medical	20%
Cegedim	18%
CBA Informatique Libérale	7%
Sephira	5%
Logicmax	3%
Julie Solutions	3%
Pharmagest	3%
ImageX	3%
Prokov Éditions	3%
Comunica	2%
Aatlantide	2%
Visident	<1%
Juxta	<1%
Erbium (Snal et Must Informatique)	<1%
EIG	<1%
Caduciel Informatique	<1%
CEPI	<1%
MSI2000	<1%

Tableau 1 – Parts de marché SESAM-Vitale des membres de la FEIMA (juin 2021)

2.3.2 Numeum

À la suite de la suspension des activités du LESISS (Les entreprises des systèmes d'information sanitaires et sociaux) fin 2019, ses anciens membres étaient soit représentés par le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique **Syntec numérique** à travers son comité santé qui regroupait plus de 150 acteurs, soit par **Tech In France**, qui comptait près de 400 adhérents. Déjà engagés dans de nombreux travaux, Syntec Numérique et Tech In France ont fusionné au printemps 2021 pour créer un nouveau syndicat professionnel de référence pour le numérique en France : **Numeum**.



Leurs travaux porteront sur **5 grands enjeux prioritaires** : la place du numérique dans la société, la France numérique en Europe, la croissance et la compétitivité de nos entreprises du numérique, la transformation numérique de toutes les entreprises et administrations, vecteur de croissance de l'économie, et les enjeux sociaux, sociétaux et écologiques du numérique.

La fusion vient concrétiser une coopération soutenue de longue date entre les deux organisations, et ce depuis novembre 2019, se traduisant notamment par un comité de pilotage de suivi des actions communes et la mise en place d'un comité organisé et tenu conjointement sur la santé.

2.3.3 Les autres fédérations d'acteurs du numérique en santé

Au-delà des représentants historiques des éditeurs PS libéraux, de nouvelles fédérations d'industriels sur le numérique en santé se positionnent et interviennent dans la concertation menée par la Délégation du numérique en santé.

 <p>Les entreprises de télémédecine</p>	Créées en 2019, Les entreprises de télémédecine (LET) est une association regroupant 38 acteurs de la télémédecine en France. Parmi ses membres, on y retrouve les sociétés AMA, Apizee, Axa Assistance, Concilio, Consultaway, CTM Group, deuxiemeavis.fr, Bien-Être Assistance, Doctolib, Feela, Feeli, Hellocare, Livi, Synapse Medicine, Medaviz, Médecin Direct, Mes Docteurs, Nomadeec (Exelus), Omnidoc, Qare, TokTokDoc...
 <p>LE DISPOSITIF MÉDICAL snitem</p>	Créé en 1987, le SNITEM est l'organisation professionnelle représentant la majeure partie de l'industrie du secteur des dispositifs médicaux (525 entreprises adhérentes, dont 93% de TPE-PME) pour qui le numérique en santé constitue un marché émergent. Les dispositifs médicaux en e-santé sont les appareils de suivi à distance, les dispositifs médicaux connectés (comme les tensiomètres), les outils digitaux de rééducation...
 <p>Interop Santé Pour des systèmes d'information communicants</p>	L'association Interop Santé regroupe plus de 200 adhérents. Elle procède au regroupement de plusieurs organisations qui œuvrent chacune pour la standardisation des échanges informatiques dans le domaine de la santé (HL7 France, HPRIM et IHE).
 <p>FRANCE DIGITALE</p>	La task-force e-santé de France Digitale regroupe 200 startups, fonds d'investissement et acteurs de la santé dans un slack e-santé (plateforme de communication collaborative). Elle réalise un mapping des meilleures startups de l'e-santé en France .

3

L'intégration des
services des
AMO et AMC par
les industriels

3.1 L'intégration des services

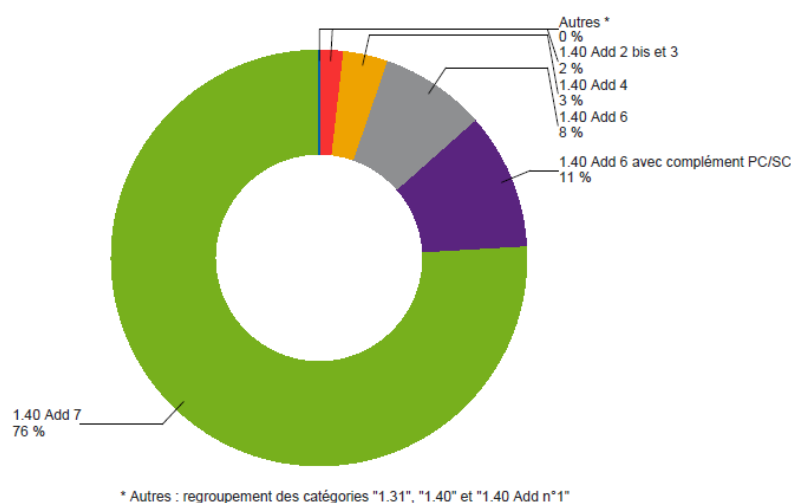
3.1.1 Le cahier des charges SESAM-Vitale

 Annexe 7.1 – Les différentes versions du cahier des charges SESAM-Vitale (page 46)

 Annexe 7.2 – Les principales évolutions de la facturation SESAM-Vitale (page 46)

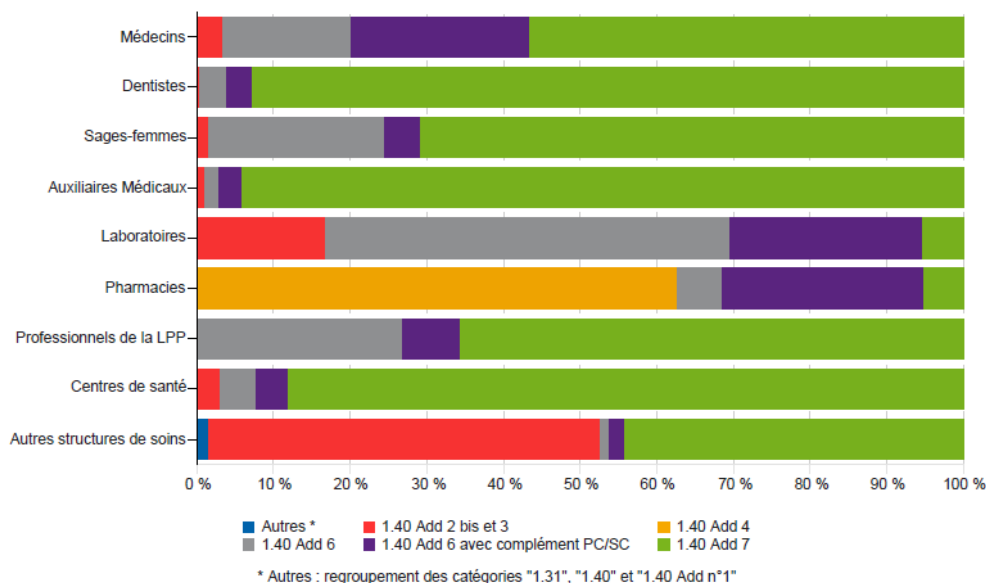
Le déploiement de l'addendum 7 a progressé de 8 points pour atteindre un taux de 76% sur le territoire. De gros efforts restent à mener sur certaines professions qui restent majoritairement équipées de versions anciennes du cahier des charges SESAM-Vitale.

En juin 2021, nous comptons déjà 5 éditeurs agréés addendum 8.



Graphique 6 – Prise en compte des différents paliers du cahier des charges SESAM-Vitale, toutes catégories de PS confondues (juin 2021)

Une dynamique de mise à jour du parc semble engagée. Sur le terrain, les niveaux de cahier des charges SESAM-Vitale déployés restent hétérogènes selon les catégories de PS, mais on constate une augmentation du nombre de PS équipés avec l'addendum 7, plus ou moins importante selon les catégories.



Graphique 7 – Prise en compte des différents paliers du cahier des charges SESAM-Vitale par catégorie de PS (juin 2021)

3.1.2 La prise en compte des derniers avenants au cahier des charges SESAM-Vitale

Avenant	Date de publication	Potentiel de déploiement ¹	Taux de déploiement ²
Télémédecine (toutes professions sauf pharmacies et biologie)	Juillet 2018	70,6%	60,1%
Intégration CFE (toutes professions)	Septembre 2018	72,1%	60,9%
100% Santé (dentistes, LPP, pharmacies)	2018	71,7%	58,6%
Mesures génériques (pharmacies)	Septembre 2019	100%	95,8%
Évolution de gestion des indemnités kilométriques (infirmiers)	Octobre 2019	97,8%	79,4%
Accompagnement à la téléconsultation (infirmiers et pharmacies)	Octobre 2019	94,1%	78,5%
Évolution du contexte de gestion de la part complémentaire (toutes professions)	Janvier 2020	19,9%	3%
C2S-100% Santé 2020 (toutes professions)	Avril 2020	44,7%	23%
Nouveaux examens obligatoires enfants (médecins)	Juillet 2020	32,1%	2,2%
Consultation complexe pour les chirurgiens-dentistes (chirurgiens-dentistes)	Septembre 2020	44,3%	0,7%

Tableau 2 – Synthèse du déploiement des derniers avenants au cahier des charges SESAM-Vitale

3.1.3 L'appli carte Vitale

3.1.3.1 Généralités

L'appli carte Vitale (version dématérialisée de la carte Vitale sur smartphone) s'inscrit dans l'ambition gouvernementale d'améliorer l'offre de service du système de santé. Elle permet **l'identification numérique des usagers du système de santé** et répond à l'utilisation croissante des smartphones et outils numériques dans la vie quotidienne. Elle n'est toutefois pas obligatoire et la carte Vitale peut toujours être utilisée par les professionnels de santé.



¹Proportion de PS facturants équipés et de PS facturants non équipés avec offre.

²Proportion de PS facturants équipés.

Son obtention est simple et rapide. Lors de la création de l'appli carte Vitale, **différents contrôles de vérification d'identité** sont effectués afin de s'assurer que la personne qui s'enrôle via son smartphone est bien détentrice de la pièce d'identité qu'elle présente. C'est un moyen de lutter contre l'usurpation d'identité. De plus, l'utilisateur de l'appli est authentifié avant chaque utilisation et l'appli est accessible grâce à un code secret (authentification à double facteurs). Elle est conforme à la réglementation RGPD sur le respect de la protection des données personnelles.

L'appli carte Vitale centralise les **données d'identification de l'assuré utilisateur de l'appli et de ses bénéficiaires**. Actuellement, elle contient les données d'identification AMO et des données d'état civil. Plus tard, elle intégrera les données d'identification AMC. Les données de droits assurance maladie ne figurent pas dans l'appli carte Vitale. Elles doivent être récupérées en ligne par la solution logicielle du PS en appelant les téléservices de droits AMO (ADRI) et AMC (IDB/CLC). À part pour l'état civil qui reste identique à celui de la pièce d'identité au moment de l'activation de l'appli, les autres données seront automatiquement mises à jour depuis les serveurs de l'assurance maladie à chaque ouverture de l'appli quand le smartphone sera connecté.

Le professionnel de santé utilisant l'appli carte Vitale doit disposer d'un logiciel compatible appli carte Vitale et d'un dispositif de lecture qui peut être soit **un lecteur sans contact NFC**, soit **un dispositif de lecture de QR Code**. En lisant l'appli carte Vitale, il pourra récupérer de façon fiable et sécurisée l'ensemble des données d'identification de l'assuré et de ses bénéficiaires.

En plus de son usage en proximité avec le PS, l'appli carte Vitale pourra être utilisée pour **accéder à des portails ou applications en ligne** proposant des services du monde santé-social aux patients-assurés.

Dans la foulée de l'expérimentation en cours, le **déploiement géographique de l'appli carte Vitale se fera progressivement à partir du deuxième trimestre 2022**, d'abord sur quelques départements avant une généralisation France entière.

3.1.3.2 L'appli carte Vitale de l'expérimentation

L'expérimentation appli carte Vitale s'est poursuivie en 2020 et 2021. L'accent a plus particulièrement été mis sur l'accompagnement des éditeurs concernés dans l'adaptation de leurs solutions et sur l'accroissement du panel de professionnels de santé et d'assurés testeurs de cette première mouture d'application. Après Sephira, Pyxistem et Area Santé en 2019, 4 nouveaux industriels ont obtenu leur agrément auprès du CNDA : **La Source Informatique**, éditeur de logiciels de gestion pour les pharmacies, **Cristallin**, fournisseur de solutions pour opticiens, **Smart Rx**, éditeur pour les pharmacies, et **CBA**, éditeur pour les infirmiers.

3.1.3.3 L'appli carte Vitale en généralisation

L'addendum 8 au cahier des charges SESAM-Vitale, adressé aux éditeurs PS libéraux en octobre 2020, décrit **comment intégrer l'appli carte Vitale dans une solution logicielle de facturation SESAM-Vitale**. Les professionnels de santé équipés d'une solution compatible addendum 8 (logiciel et matériel pour lire l'appli carte Vitale) pourront élaborer des feuilles de soins électroniques sécurisées avec l'appli carte Vitale dès lors que leur département sera concerné par son déploiement.

Disponibles en [replay](#), 4 webinaires sur l'addendum 8 et plus globalement sur l'appli carte Vitale ont été organisés fin 2020 et début 2021 pour aider les éditeurs à intégrer ces évolutions. Les spécifications permettant d'**intégrer l'appli carte Vitale dans l'appel aux téléservices AMO** et pour la DMP-compatibilité ont également été livrées aux éditeurs.

Fin juin 2021 :

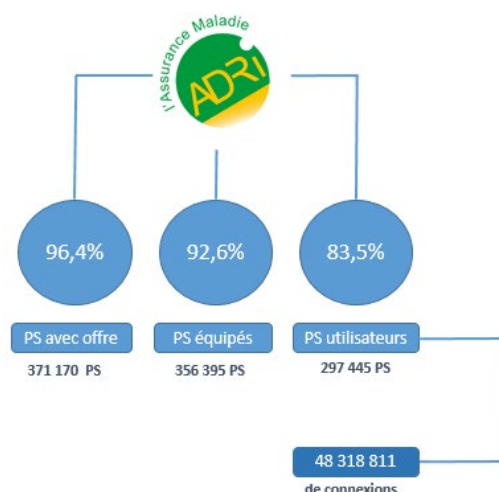
- 6 éditeurs sont agréés addendum 8 (représentant un potentiel de déploiement de 4,9%) : EveryS, ImageX, Pratilog, Prokov et les moteurs de facturation SESAM-Vitale de Pyxistem et Area Santé.
- 3 éditeurs ont obtenu l'autorisation pour la compatibilité appli carte Vitale pour l'ensemble de leur offre sur les TLSi AMO (AATi, ATMPi, HRi, DMTi, IMTi, ALDi, PSEi) : Pratilog, Olaqin et Pyxistem.

3.1.4 Les évolutions de la facturation SESAM-Vitale en lien avec le tiers payant

	Potentiel de déploiement	PS équipés	PS utilisateurs
TPI ACS Tiers payant intégral Acquisition d'une complémentaire santé	99%	99%	/
TP ALD/MAT Tiers Payant Affection longue durée et Maternité	95%	92%	/
Suivi FTP Factures tiers payant	84%	78%	/
TPG Tiers payant généralisé	63%	57%	/
ADRI Acquisition des droits intégrée	96%	92%	84%

Tableau 3 – Synthèse du déploiement des services liés au tiers payant

L'offre et le déploiement d'ADRI sont importants : 92% des PS sont équipés, mais il reste une marge de progression sur l'usage du téléservice car seuls 84% des professionnels de santé l'utilisent.



3.1.5 Les services AMC

Annexe 7.3 – Présentation des services AMC (page 47)

Les services AMC (IDB/CLC) s'ouvrent progressivement.

- Depuis septembre 2017 pour les médecins et centres de santé médicaux.
- Depuis janvier 2018 pour les auxiliaires médicaux et sages-femmes.
- En 2022 pour les dentistes.

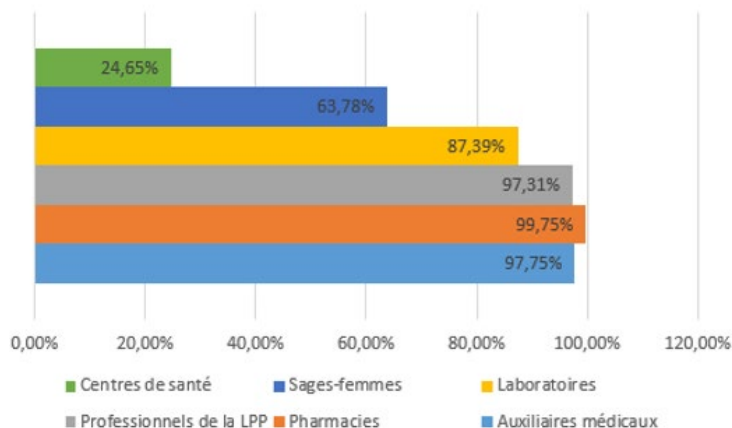
Fin juin 2021, 8 éditeurs disposaient d'une autorisation IDB/CLC : Sephira, Pratilog, CBA, Pyxistem, Imagine Éditions, Epsilon, Maidis et EDL. Toutefois, le déploiement reste limité.

3.1.6 SCOR

Le service SCOR consiste à dématérialiser l'envoi des pièces justificatives par des professionnels de santé prescrits aux AMO.

Annexe 7.4 – Présentation des différentes versions de SCOR (page 47)

Les éditeurs ont quasiment tous intégré SCOR à leur offre (99%). Les usages par les PS sont très répandus dans certaines catégories (pharmacies, fournisseurs, auxiliaires médicaux et laboratoires) et en progression dans les autres.

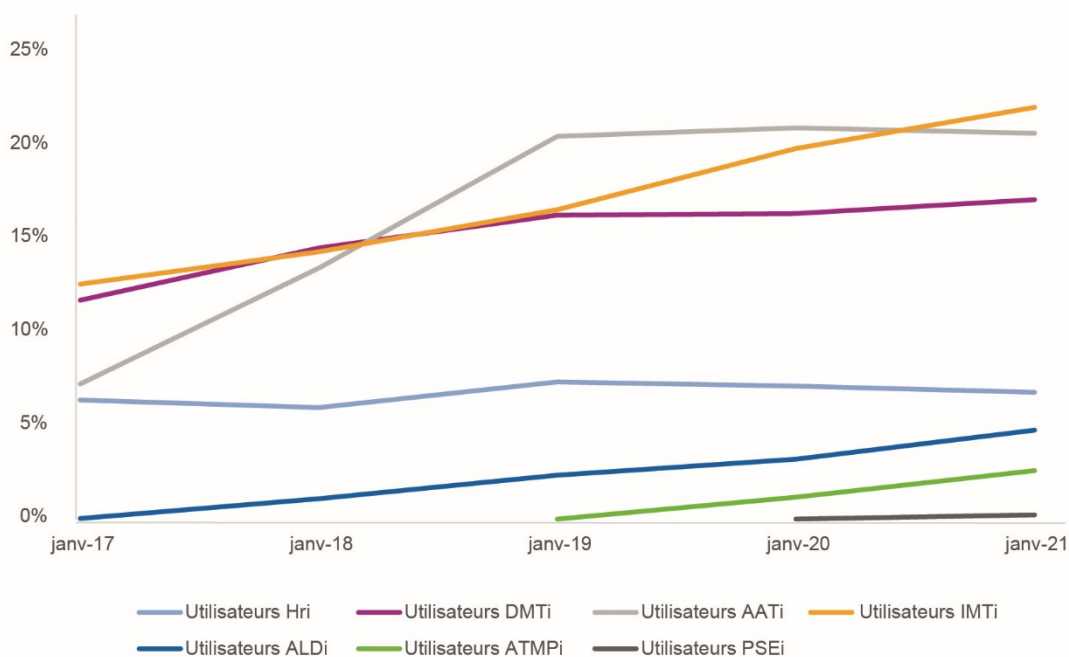


Graphique 8 – Usages de SCOR (juin 2021)

Plus de 225 000 PS prescrits ont émis une télétransmission SCOR durant le mois de juin 2021, soit un taux d'utilisateurs de 96%.

3.1.7 Les téléservices intégrés AMO du monde libéral

[Annexe 7.5 – Présentation des téléservices AMO du monde libéral \(page 48\)](#)



Graphique 9 – Prise en compte et déploiement des téléservices AMO du monde libéral

L'offre de téléservices intégrés AMO vient compléter celle d'amelipro par navigateur. Les téléservices intégrés aux logiciels permettent aux éditeurs de proposer un bouquet de téléservices AMO à valeur ajoutée à leurs PS.

La prise en compte de l'offre TLSi par les éditeurs continue sa progression. Son déploiement chez les PS, bien qu'encore restreint, reste constant.

3.1.8 L'Identité nationale de santé

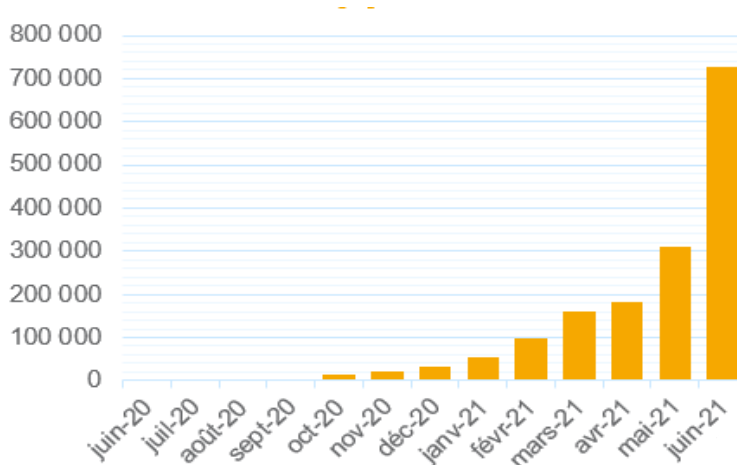
Depuis le 1^{er} janvier 2021, toute donnée recueillie dans le cadre d'une prise en charge sanitaire ou médico-sociale doit être référencée selon l'Identité nationale de santé, constituée du matricule et des traits d'identité INS. Dans cette perspective, le GIE SESAM-Vitale a publié en 2020 **les versions définitives du guide d'intégration pour trois opérations** : la recherche par carte Vitale et par traits d'identité en janvier, la vérification unitaire en juillet et la vérification en masse en décembre.



Nos équipes ont aussi étroitement accompagné les industriels pour qu'ils intègrent INSi dans leurs logiciels et collaboré de près avec l'Agence du numérique en santé pour la mise en œuvre de l'INS. Après 80 entretiens individuels, 2 groupes de travail, 1 webinaire de formation et de nombreuses interventions, 80 éditeurs avaient obtenu leur autorisation fin juin 2021, soit **un potentiel de déploiement de 57% des PS libéraux**.

Enfin, un nouveau package a été mis à la disposition des éditeurs en juillet. Cette version 04.00.00 est une mise à jour de celle diffusée le 4 décembre 2020. À ce titre, elle intègre l'évolution de **l'authentification TLS mutuelle par certificat logiciel**.

En juin 2021, **3 451 PS libéraux ont utilisé le téléservice INSi**, totalisant 354 368 appels réussis.

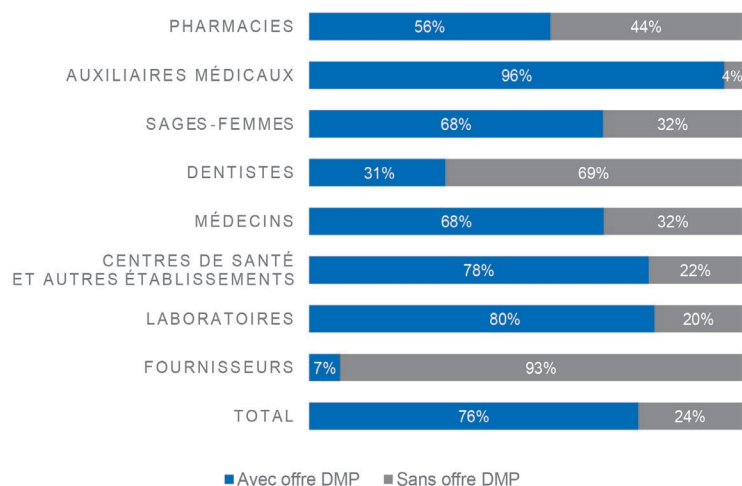


Graphique 10 – Nombre d'appels au TLSi INSi

3.1.9 Le Dossier médical partagé

[Annexe 7.6 – Présentation des différentes versions du DMP \(page 48\)](#)

Très hétérogène selon les catégories de PS, l'offre DMP s'appuie sur 45 éditeurs PS libéraux pour un total de 91 logiciels DMP-compatibles.

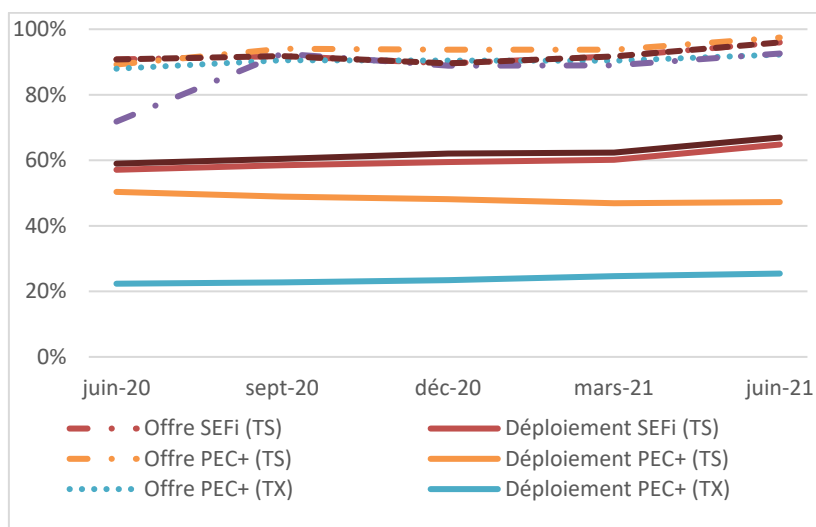


Graphique 11 – Prise en compte du DMP par les éditeurs (juin 2021)³

L'homologation des LPS DMP-compatibles avec les interfaces LPS API V2 du SI DMP (utilisation de l'INS) a été ouverte en juin 2018. Fin juin 2021, 67 logiciels étaient en API V2. Avec l'arrêt programmé des API V1 (profil création en décembre 2020, alimentation et consultation fin 2021), la migration vers les API V2 va s'accélérer.

3.1.10 Les services pour les transporteurs

 [Annexe 7.7 – Présentation des services pour les transporteurs \(page 48\)](#)



Graphique 12 – Prise en compte et déploiement des services transporteurs sanitaires (TS) et taxis conventionnés (TX)

On constate une offre éditeurs très élevée pour l'ensemble des services transporteurs.

Dans le détail, la baisse de l'utilisation du service PEC+ par les transporteurs sanitaires est logiquement compensée par la hausse de l'utilisation du Service électronique de facturation intégrée (SEFi). L'offre pour PEC+ est en progression continue même si cela ne génère que très peu de déploiement supplémentaire sur le terrain.

³Ces chiffres ne tiennent pas compte des logiciels DMP-compatibles conçus par des éditeurs hors facturation SESAM-Vitale (comme Icanopée).

L'offre SCOR est, elle, indissociable de SEFi. Elle permet aux transporteurs équipés de SEFi de dématérialiser toutes les pièces justificatives pour leur facturation, qu'elle soit en FEL ou en B2.

3.2 L'intégration des services par les éditeurs majeurs

3.2.1 Médecins : l'offre de services proposée par les éditeurs majeurs

Les 10 premiers éditeurs médecins généralistes et spécialistes représentent 74% des parts de marché (et 83 291 médecins).

	Cegedim	Compu Group	Imagine	Sephira	Prokov	Comunica/Weda	Nehs	EDL	Affid	Saficard
Version cahier des charges SESAM-Vitale	Add. 7	Add. 6 PC/SC	Add. 7	Add. 7	Add. 8	Add. 7	Add. 7	Add. 7	Add. 7	Add. 7
Moteur de facturation	Resip	Non	Non	Non	Non	Pyxistem	Pyxistem	Non	Pyxistem	Non
TPI ACS										
TP ALD Maternité										
Suivi Factures TP										
TP généralisé										
TP complémentaire										
Convention médicale										
ADRI										
HRI										
DMTi										
AATi										
IMTi										
ALDi										
INSi										
Intégration CFE										
C2S-100% Santé 2020										
Télé médecine	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30
CO Enfant										
Évolution part complémentaire										
DMP	V1	V1	V1	Icanopée	V2	Icanopée	V1	V1		

Légende : Vert = oui / Orange = non

Tableau 4 – Offre logicielle du top 10 des éditeurs médecins



Éditeurs médecins

- Comunica fait son apparition dans le top 10.
- Quasiment tous les éditeurs du top 10 ont intégré le cahier des charges SESAM-Vitale addendum 7.
- Les 5 premiers éditeurs prennent davantage en compte les derniers avenants.
- Tous les éditeurs ont intégré la convention médicale et ADRI à leurs solutions.

3.2.2 Pharmaciens : l'offre de services proposée par les éditeurs majeurs

Les 5 premiers éditeurs pharmaciens représentent 94% des parts de marché (et 20 123 pharmacies).

	Pharmagest	Everyys	Alliance ⁴	CERP Rouen	Esculape
Version cahier des charges SESAM-Vitale	Add. 4	Add. 8	Add. 7	Add. 7	Add. 6
Moteur de facturation	Non	Non	JFSE 2.01	Non	Non
TPI ACS					
TP ALD Maternité					
Suivi Factures TP					
TP généralisé					
SCOR	2.12	2.12	2.12	2.12	2.11
ADRI					
SPHEV					
INSi					
Intégration CFE					
Honoraires de dispensation					
Accompagnement téléconsultation					
Évolution part complémentaire					
Mesure génériques	3.13	3.13	3.13	3.13	3.13

Légende : Vert = oui / Orange = non

Tableau 5 – Offre logicielle du top 5 des éditeurs pharmaciens



Éditeurs pharmaciens

- La prise en compte des dernières versions du cahier des charges SESAM-Vitale est faible.
- Les 5 principaux éditeurs pharmaciens ont intégré l'avenant Accompagnement à la téléconsultation et Honoraires de dispensation.
- Faible prise en compte des avenants Tiers payant au cahier des charges SESAM-Vitale : l'intérêt est modéré car les pharmaciens pratiquent déjà largement le tiers payant.

⁴Alliance Software = Smart Rx.

3.2.3 Auxiliaires médicaux : l'offre de services proposée par les éditeurs majeurs

Les 10 premiers éditeurs auxiliaires médicaux représentent 97% des parts de marché (et 185 238 auxiliaires médicaux).

	RM Ingénierie	Epsilog	CBA	IDEA	Logicmax	Logisur'M	Fiducial	Aatlantide	Sephira	Anael
Version cahier des charges SESAM-Vitale	Add. 7	Add. 7	Add. 7	Add. 7	Add. 7	Add. 7	Add. 7	Add. 7	Add. 7	Add. 7
Moteur de facturation	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
TPI ACS										
TP ALD Maternité										
Suivi Factures TP										
TP généralisé										
SCOR	2.12	2.12	2.11	2.12	2.12	2.11	2.12	2.11	2.12	2.12
ADRI										
INSi										
Intégration CFE										
C2S-100% Santé 2020										
Accompagnement téléconsultation										
Évolution part complémentaire										
Abattement Indemnités kilométriques										
DMP	V2	V2	V2	V2	V2	V2	V2	V1	Icanopée	

Légende : Vert = oui / Orange = non

Tableau 6 – Offre logicielle du top 10 des éditeurs auxiliaires médicaux



Éditeurs auxiliaires médicaux

- Tous les éditeurs ont une version du cahier des charges SESAM-Vitale à jour et ont intégré ADRI.
- 9 éditeurs auxiliaires médicaux sur 10 ont intégré l'avenant Accompagnement à la téléconsultation.
- L'offre DMP V2 est importante.

3.2.4 Dentistes : l'offre de services proposée par les éditeurs majeurs

Les 5 premiers éditeurs dentistes représentent 83% des parts de marché (et 30 426 dentistes).

	Julie Solutions	ImageX	Visiodent	Trophy Carestream	Dentalvia-Medilor
Version cahier des charges SESAM-Vitale	Add. 7	Add. 8	Add.7	Add. 7	Add. 6 PC/SC
Moteur de facturation	Pyxistem	Non	Visiodent	Non	Pyxistem
TPI ACS					
TP ALD Maternité					
Suivi Factures TP					
TP généralisé					
ADRI					
AATi					
INSi					
Intégration CFE					
Réforme 100% Santé					
Évolution part complémentaire					
Consultation complexe chirurgien-dentiste					
DMP	Icanopée	V2	Pyxistem		Juxta

Légende : Vert = oui / Orange = non

Tableau 7 – Offre logicielle du top 5 des éditeurs dentistes



- L'offre cahier des charges SESAM-Vitale et tiers payant est en très forte progression.
- Le parc des dentistes a connu une très forte mise à jour grâce à la mise en œuvre du 100% Santé.
- Aucun éditeur n'a développé AATi (ouverture aux dentistes en 2016).
- La prise en compte d'ADRI et du tiers payant est très bonne.
- On remarque enfin une faible prise en compte des derniers avenants chez certains éditeurs.

3.2.5 Laboratoires : l'offre de services proposée par les éditeurs majeurs

Les 5 premiers éditeurs laboratoires représentent 99% des parts de marché (et 3 786 laboratoires).

	Dedalus	HDAC	Select Informatique	Clarisy Informatique	Pyxistem
Version cahier des charges SESAM-Vitale	Add. 7	Add. 6	Add. 6	Add. 7	Add. 7
Moteur de facturation	Pyxistem	Non	Non	Pyxistem	Non
TPI ACS					
TP ALD Maternité					
Suivi Factures TP					
TP généralisé					
SCOR	2.11	2.11	2.11	2.11	2.12
ADRI					
INSi					
Intégration CFE					
C2S-100% Santé					
Évolution part complémentaire					
DMP	V2				Pyxistem

Légende : Vert = oui / Orange = non

Tableau 8 – Offre logicielle du top 5 des éditeurs laboratoires



Éditeurs laboratoires

- Malgré une progression, l'offre sur un cahier des charges SESAM-Vitale à jour reste faible.
- Dedalus est le seul éditeur à intégrer un DMP V2.

3.2.6 Sages-femmes : l'offre de services proposée par les éditeurs majeurs

Les 5 premiers éditeurs sages-femmes représentent 79% des parts de marché (et 5 505 sages-femmes).

	RM Ingénierie	Sephira	Aatlantide	Comunica	IDEA
Version cahier des charges SESAM-Vitale	Add. 7	Add. 7	Add. 7	Add. 7	Add. 7
Moteur de facturation	Non	Non	Non	Pyxistem	Non
TPI ACS					
TP ALD Maternité					
Suivi Factures TP					
TP généralisé					
TP complémentaire					
SCOR	2.12	2.12	2.11	2.12	2.12
ADRI					
AATI					
INSi					
Intégration CFE					
C2S-100% Santé 2020					
Évolution part complémentaire					
DMP	V2	Icanopée	V1		V2

Légende : Vert = oui / Orange = non

Tableau 9 – Offre logicielle du top 5 des éditeurs sages-femmes



Éditeurs
sages-femmes

- Tous les éditeurs disposent d'une offre ADRI.
- Sephira propose une offre tiers payant AMO/AMC complète.
- La prise en compte des avenants tiers payant est bonne.

3.2.7 Professionnels de la LPP : l'offre de services proposée par les éditeurs majeurs

Sur le périmètre SESAM-Vitale, les 5 premiers éditeurs fournisseurs représentent 70% des parts de marché (et 8 098 fournisseurs). Il est à noter que sur cette catégorie de PS, de nombreux éditeurs s'appuient toujours sur la norme IRIS B2.

	Cosium	Optimum CIT	Sephira	GrandVision France	Lomaco
Version cahier des charges SESAM-Vitale	Add. 7	Add. 7	Add. 7	Add. 7	Add. 7
Moteur de facturation	Area	Area	Sephira	Juxta	Area
TPI ACS					
TP ALD Maternité					
Suivi Factures TP					
TP généralisé					
SCOR	2.12	2.11	2.12	2.12	2.12
ADRI					
INSi					
Intégration CFE					
Réforme 100% Santé					
Évolution part complémentaire					
DMP			Icanopée		

Légende : Vert = oui / Orange = non

Tableau 10 – Offre logicielle du top 5 des éditeurs fournisseurs



Éditeurs LPP

- Les professionnels de la LPP regroupent les opticiens, distributeurs de matériels, audioprothésistes et professionnels de l'appareillage.
- Tous ces éditeurs s'appuient sur un moteur de facturation.
- Dans ce top 5, tous les éditeurs ont une activité principalement centrée sur l'optique.
- Tous ces éditeurs ont une offre SESAM-Vitale à jour.

3.2.8 Centres de santé : l'offre de services proposée par les éditeurs majeurs

Les 5 premiers éditeurs centres de santé représentent 68% des parts de marché (et 1 537 centres de santé).

	Idem Santé	Visiodent	Sofia Développement	Juxta	Aatlantide
Version cahier des charges SESAM-Vitale	Add. 7	Add. 7	Add. 7	Add. 7	Add. 7
Moteur de facturation	Pyxistem	Visiodent	Non	Non	Non
TPI ACS					
TP ALD Maternité					
Suivi Factures TP					
TP généralisé					
TP complémentaire					
SCOR	2.11		2.12	2.12	2.11
ADRI					
AATi					
INSi					
Intégration CFE					
C2S-100% Santé 2020					
Évolution part complémentaire					
DMP	V2	Pyxistem	V2	V2	V1

Légende : Vert = oui / Orange = non

Tableau 11 – Offre logicielle du top 5 des éditeurs centres de santé



**Éditeurs
centres de santé**

- Aucun éditeur n'intègre le téléservice AATi.
- Juxta est l'éditeur le plus à jour dans cette catégorie.
- Aatlantide est le seul éditeur à intégrer un DMP V1.

3.2.9 Transporteurs : l'offre de services proposée par les éditeurs majeurs

Sur le marché des transporteurs, 52% des parts de marché sont attribuées à 2 groupes leaders, soit 4 éditeurs.

	Lomaco	Axygest	Aides N Soft	ETIB	MK2i	Sephira	Butz Baron Informatique	SCR Informatique
SEFi								
PEC+								
Géolocalisation								
SCOR	2.12		2.12	2.12	2.12			2.12

Légende : Vert = oui / Orange = non

Tableau 12 – Offre logicielle du top 8 des éditeurs transporteurs



Éditeurs transporteurs sanitaires

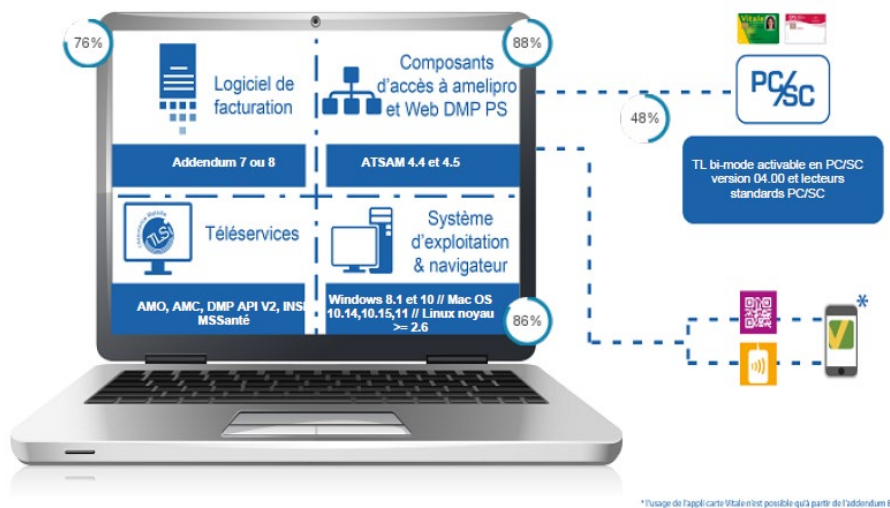
- On ne recense pas d'éditeur majeur supplémentaire ayant intégré SEFi.
- Les éditeurs transporteurs en SEFi ont bien intégré la dernière version de SCOR.

3.3 PRO-PS, pour le renouvellement des outils informatiques des professionnels de santé

Dans un contexte de démultiplication des services, la relative vétusté du parc informatique des PS ne permet pas toujours la prise en compte des nouveautés de l'assurance maladie. Face à ce constat d'obsolescence et de lenteurs de déploiement des évolutions sur les postes des PS, le programme PRO-PS (Pour le renouvellement des outils informatiques des professionnels de santé) a été lancé afin d'accompagner les industriels, conseillers informatique services (CIS) et PS dans l'accélération de la mise à jour du parc des systèmes d'information (SI).



3.3.1 La définition d'un poste à jour à juin 2021



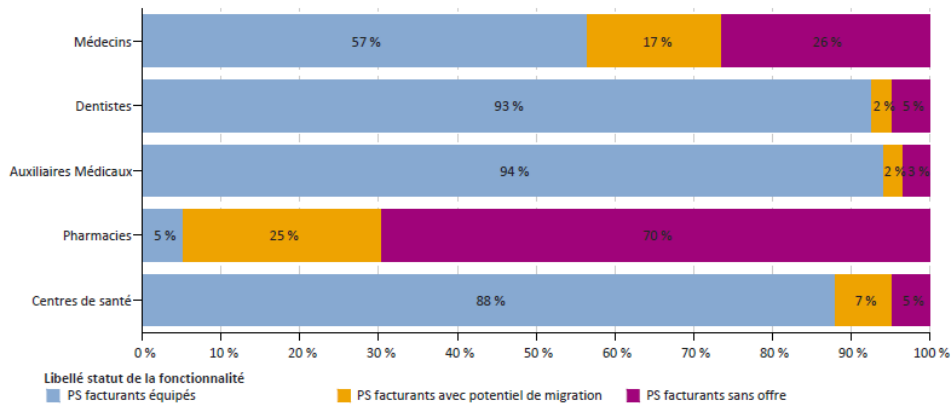
3.3.2 Les statistiques PRO-PS à juin 2021



Logiciel de facturation à jour

Addendum 7 ou 8, compatibles PC/SC

Les versions addendum 6 et inférieures ne seront plus supportées après décembre 2021.



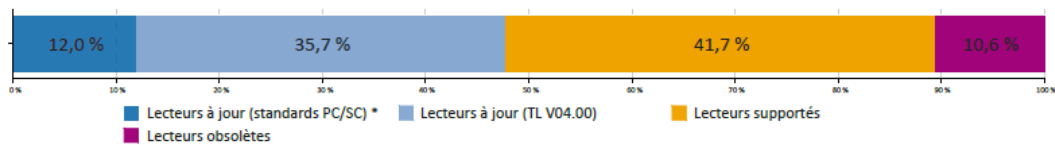
Graphique 13 – Situation des logiciels de facturation des professionnels de santé



Lecteur de carte à jour

TL bi-mode activable en PC/SC version 04.00 et lecteurs standards PC/SC

L'arrêt du support des lecteurs 3.30 est programmé pour décembre 2021.



A jour	TL V04.00 (A jour - activable en PC/SC) et lecteurs standards PC/SC
Supporté	TL V03.30 (Supporté)
Obsolète	TL Version < V03.30 (Obsolète)

* postes sous Windows

Graphique 14 – Situation des lecteurs de carte des professionnels de santé



Système d'exploitation à jour

OS à jour : Windows 8.1 et 10, macOS 10.14, 10.15, 11, noyau Linux >= 2.6

Fin 2020, arrivée de macOS 11 et de la plateforme matérielle ARM à considérer comme un nouvel OS. La compatibilité des applications est assurée par Apple pendant une durée limitée.

86% des PS
sont équipés
d'un OS à jour



Composants d'accès aux portails web amelipro et DMP PS

ATSAM 4.4 et 4.5

88% des PS
sont équipés de
composants à jour

3.3.3 La trajectoire PRO-PS

Les différents éléments qui composent un poste à jour évoluent à des rythmes différents. La trajectoire PRO-PS est à ce jour la suivante.

PRO-PS	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CDC SV		+ Addendum 8 Fin support addendum 2 bis & 3	Fin support addendum 4 & 6	Fin support addendum 6 PC/SC	Support uniquement addendum 7 & 8	
LECTEURS		Fin support lecteurs v3.30 et v4.00 mode PSS Fin des homologations de nouveaux lecteurs	Fin support lecteurs v4.x, mode PC/SC Support uniquement lecteurs v4.x, mode PC/SC	Fin de la commercialisation sous logo homologué GIE SV		Arrêt du support GIE SV des lecteurs homologués (mode PC/SC)
GALSS			Fin support GALSS toutes versions Support uniquement du protocole PC/SC			
TLA		Arrêt des homologations	Fin support TLA <4.2 Support uniquement TLA 4.2	Arrêt de commercialisation		Fin support TLA
DMP			Arrêt API v1 Arrêt TD0.0	Support uniquement API v2.4		

3.3.4 Le lancement de la marque PRO-PS millésimée



La marque PRO-PS millésimée permet aux industriels d'afficher un signe de reconnaissance d'une solution à jour auprès de leurs clients. Apposer cette marque sur leurs supports de communication leur permet de valoriser leur offre et d'accroître la satisfaction et la confiance de leurs clients.

Les critères d'obtention de la marque 2021 sont les suivants.

Catégorie	Prérequis	Engagements à déployer en 2021
Solution SESAM-Vitale agréée	Être agréée à minima addendum 7	⇒ Avoir déployé ma solution de facturation à minima addendum 7 auprès d'une forte majorité de mes PS ⇒ Avoir déployé un parc de lecteurs compatibles PC/SC (lecteurs natifs PC/SC ou TL 4.00) adressés sans le GALSS (mode full PC/SC) par mon logiciel auprès d'une forte majorité de PS
Solution SESAM-Vitale homologuée (Dispositif Intégré- DI)	Être homologuée SV en DI égal ou supérieur 3.90	⇒ Avoir déployé ma solution de facturation à minima DI 3,90 auprès d'une forte majorité de mes PS
Si la solution SESAM-Vitale est homologuée DMP compatible	Être homologuée en API v2 (égal ou supérieur)	

4

Les solutions de mobilité

En 2021, avec 6 industriels disposant d'une solution de mobilité et 10 solutions de facturation agréées mobilité, l'offre de nouvelles solutions de mobilité utilisant des tablettes et des smartphones reste encore confidentielle. Cependant, les éditeurs majeurs font tous part de leur intérêt à développer des solutions innovantes de ce type.

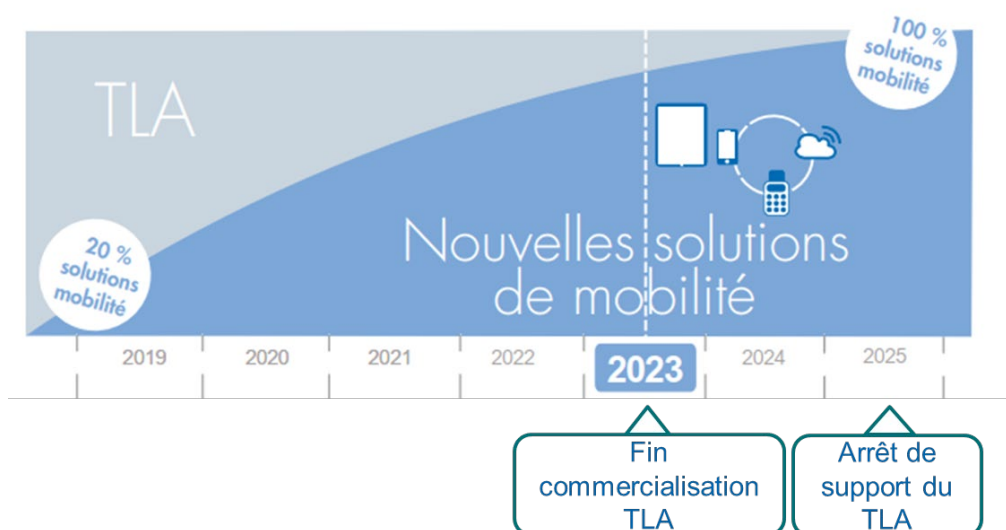
4.1 La stratégie mobilité

Comme annoncé à plusieurs occasions, le GIE SESAM-Vitale ne maintiendra pas le TLA (terminal lecteur applicatif) qui n'a pas été conçu pour intégrer l'ensemble des services des assurances maladie utiles aux PS en mobilité. Le GIE SESAM-Vitale souhaite laisser la possibilité aux éditeurs d'innover et de créer leurs propres solutions de mobilité. Elles permettront de mieux répondre à l'évolution des usages et de s'adapter aux nouveaux modes d'exercice.

4.2 La mobilité, une pluralité de solutions



4.2.1 Le planning d'arrêt du TLA



Notons que l'arrêt des homologations TLA était fixé au 1^{er} juillet 2021.

Le TLA repose sur un lecteur homologué SESAM-Vitale portable. Cette solution permet aux éditeurs de logiciels pour professionnels de santé de disposer, sans grand investissement, d'une offre de mobilité en facturation. Cette solution n'étant pas autonome, elle doit être obligatoirement associée à un logiciel de facturation SESAM-Vitale.

4.2.2 Les Dispositifs intégrés homologués portables d'ancienne génération dédiés à la facturation SESAM-Vitale

Il s'agit de solutions de facturation implémentées sur un équipement lecteur fonctionnant sur un OS non supporté par le GIE SESAM-Vitale.

- ✓ **Intellio de Sephira.**
- ✓ **Ingenius de Saficard.**

4.2.3 La nouvelle génération de solutions mobiles

Avec la fin de la commercialisation mi-2023 des solutions lecteurs TLA du fait de leurs limites d'usages, le GIE SESAM-Vitale encourage l'émergence de nouvelles solutions de mobilité intégrant l'ensemble des services des assurances maladie. Dans ce cadre, le GIE SESAM-Vitale accompagne les industriels, en particulier ceux couvrant les catégories de professionnels de santé médecins et auxiliaires médicaux.

Ces nouvelles solutions de mobilité commencent à émerger et le GIE SESAM-Vitale a enrichi le [catalogue de produits labellisés](#) de son site web d'un filtre mobilité qui donne un accès direct à l'offre de nouvelles solutions de ce type.



6 solutions sont aujourd'hui référencées sur le catalogue de produits du site du GIE SESAM-Vitale, pour environ 10 000 PS utilisateurs.

- ✓ **CGM eVitale d'Imagine Édition (CompuGroup).**
- ✓ **Stellair Intégral d'Olaqin.**
- ✓ **Simply Vitale de RM Ingénierie.**
- ✓ **Ubinect Mobile de Sephira.**
- ✓ **Intellio Next de Sephira.**
- ✓ **Doctolib.**

5

Les événements
marquants
2020-2021

! Le Ségur de la santé

Sur le périmètre des médecins de ville, l'ambition du Ségur numérique est de généraliser l'échange et le partage de documents numérisés tout au long du parcours de soins, entre professionnels de santé et avec les patients. Il comprend :

- l'intégration de **référentiels et services socles** (INS, DMP-compatibilité, MSSanté, Pro Santé Connect, l'appli carte Vitale, la e-prescription unifiée) ;
- l'intégration des **documents et données numériques** reçus de professionnels de santé par MSSanté ou provenant du DMP patient ;
- la génération de certains types de documents et données numériques, en particulier le **Volet de synthèse médicale** (VSM) ;
- l'envoi de ces **documents et données numériques par MSSanté** vers un professionnel de santé ou vers le patient, et leur alimentation dans le DMP du patient.

! L'appli carte Vitale

L'expérimentation appli carte Vitale concernant les assurés (Cnam et MSA) des caisses du Rhône et des Alpes-Maritimes, démarrée à la mi-octobre 2019, a été mise entre parenthèses pendant le confinement et a été réactivée dès juin 2020 avec les éditeurs y participant (cf. ci-dessous).

Dans la continuité, une étape décisive a consisté en octobre 2020 à publier l'**addendum 8 au cahier des charges SESAM-Vitale** et les guides d'intégration des téléservices AMO et DMP-compatibilité afin que les éditeurs puissent rendre leurs solutions logicielles compatibles appli carte Vitale pour un usage en proximité du professionnel de santé libéral.

En parallèle, des travaux ont été initiés au GIE SESAM-Vitale pour proposer en 2022 l'**appli carte Vitale fournisseur d'identité**, afin que les usagers du système de santé puissent se connecter de façon simple et sécurisée à des fournisseurs de services (portail web ou appli mobile). En effet, prouver son identité sur internet est devenu une nécessité dans l'ère de la dématérialisation des échanges.



Enfin, l'appel à projets appli carte Vitale, qui rassemblait 10 industriels (cf. ci-dessous), a été un franc succès. Les groupes de travail avec les éditeurs ont effectivement permis de lister de nombreux usages qui seront, ou pourront être, proposés par l'appli carte Vitale.



! Mon espace santé

Le GIE SESAM-Vitale a orchestré l'appel à candidature auprès des industriels du marché et autres offreurs de services aux usagers afin de **tester le processus de référencement des solutions compatibles ENS** et la synchronisation des constantes du patient et des événements de son agenda avec les applications et l'ENS. 30 industriels et fournisseurs de services participent à cet appel à candidature dont le pilotage est opéré par le GIE SESAM-Vitale en vue d'une généralisation prévue au 1^{er} janvier 2022.



! La télémédecine

Avec la pandémie liée au Covid-19, la **pratique à distance a été favorisée pour les médecins** et étendue à d'autres catégories de PS sur certains actes (sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens). La télémédecine et le télésoin ayant en effet été pris en charge à 100% par le régime obligatoire pendant la crise sanitaire, le tiers payant par les PS en a été facilité.

Ces mesures dérogatoires ont été prorogées jusqu'à fin 2020.

! L'Identité nationale de santé intégrée

Toute donnée de santé recueillie dans le cadre d'une prise en charge doit être **référéncée avec l'INS et les traits d'identité qualifiés** depuis le 1^{er} janvier 2021. Les téléservices INSi permettent d'obtenir et de vérifier l'INS d'un patient. Les spécifications d'intégration d'INSi ont ainsi été publiées en version définitive début 2020. Dès lors, le GIE SESAM-Vitale a mis en place un dispositif d'accompagnement proactif pour les éditeurs.

Les premières autorisations ont été délivrées en février 2020.

! La e-prescription de médicaments

L'expérimentation e-prescription de médicaments et dispositifs médicaux (liste restreinte) a démarré en juillet 2019 avec 6 éditeurs médecins et pharmaciens retenus dans le cadre d'un appel à candidature. En 2020, le dispositif cible, appelé **e-prescription unifiée**, a été conçu en accord avec les représentants des professionnels de santé.

La e-prescription unifiée consiste à déployer la e-prescription au-delà des médicament et dispositifs médicaux : elle correspond à un modèle commun à toutes les prescriptions. À la suite de la diffusion des spécifications e-prescription unifiée pour les éditeurs médecins, pharmaciens et professionnels de la LPP, la procédure d'autorisation a été ouverte par l'assurance maladie à la mi-décembre 2020 pour ces catégories.

Le Dossier médical partagé

Depuis mai 2018, les éditeurs intègrent l'API v2.0. Cette dernière permet l'ouverture de DMP à l'ensemble des patients mineurs, en utilisant le matricule de l'INS comme identifiant. Avec l'arrêt programmé des API V1 (profil création en décembre 2020, profils alimentation et consultation fin 2021), la migration vers les API V2 va s'accélérer.

À partir de 2022, le **DMP sera une brique indissociable de Mon espace santé.**

Pour le renouvellement des outils informatiques des PS

Face aux constats d'obsolescence et de lenteur de déploiement des évolutions sur les postes de travail des professionnels de santé libéraux, le GIE SESAM-Vitale a co-construit avec les acteurs de l'écosystème (Cnam, industriels, CIS) une stratégie et un plan d'actions pour le renouvellement des outils informatiques des professionnels de santé (PRO-PS). Ce programme comprend des actions d'accompagnement et de communication à destination des industriels, des CIS et des PS, incitant à la mise à jour du poste de travail des PS, afin qu'ils puissent **accéder à l'innovation avec un bon niveau de sécurité et un fonctionnement optimal.**

Les rubriques PRO-PS sont en ligne et régulièrement mises à jour sur le site web du GIE SESAM-Vitale, l'Espace Industriels et sur WebCIS.

En 2021, a été lancée la marque PRO-PS millésimé destinée à valoriser au fil des années les solutions des industriels les plus à jour.

6

Perspectives

Mon espace santé

Depuis deux ans, la feuille de route du numérique en santé avance. La mobilisation inédite des acteurs publics et privés donne un élan historique pour encadrer et développer les usages du numérique en santé en France. Toutes les actions portées dans le cadre de cette feuille de route visent à faciliter la circulation des données de santé pour qu'elles soient utiles aux parcours de soins des citoyens.

Dès janvier 2022, les citoyens pourront accéder et donner accès à leurs données de santé grâce à Mon espace santé (MES), qui comprend :

- une **messagerie sécurisée de santé** pour recevoir ses documents de santé de son PS en toute confidentialité (réception de mail et de documents, enregistrement de documents, notifications...) ;
- une version améliorée du **Dossier médical partagé** pour stocker et partager ses documents de santé (ordonnances, traitements, résultats d'examens, antécédents médicaux, compte rendu d'hospitalisation, vaccination) ;
- un **agenda santé** pour maîtriser ses rendez-vous médicaux, ses rappels et dates d'examens clés (bilan, mammographie, vaccination...) ;
- un **catalogue de services numériques de santé** référencés par l'État.

Dans ce cadre, et dans le prolongement de l'appel à candidature pour la co-construction du catalogue de services référencés de Mon espace santé, le GIE SESAM-Vitale prendra en charge deux nouvelles missions.

Pilotage opérationnel du processus de référencement	Evaluation des dossiers sécurité et Informatique et libertés
<ul style="list-style-type: none">• Guichet unique des industriels offrant des appli patient editeurs.monespacesante.fr• (co)Producteur owner du portail de demande de référencement (PDR)	<ul style="list-style-type: none">• Analyse des dossiers sécurité• Analyse des dossiers informatique et liberté

À travers son rôle de pilote opérationnel, le GIE SESAM-Vitale accompagnera les industriels tout au long de leur processus de référencement à Mon espace santé et effectuera l'analyse sécuritaire et informatique et liberté des dossiers de candidature.

Le bouquet de services aux PS

En miroir du lancement de Mon Espace Santé, le bouquet de services aux PS sera mis en œuvre par la Cnam et proposera l'accès à différents services PS par appel contextuel depuis les logiciels des professionnels de santé.

Le GIE SESAM-Vitale accompagnera les industriels, en lien avec l'assurance maladie, pour l'intégration de ces nouveaux modes d'appel des téléservices.

Le déploiement de la télésanté

Après l'accélération de la télémédecine en 2020, encouragée par les dispositions réglementaires exceptionnelles liées à la pandémie, les pratiques à distance vont se poursuivre et s'étendre. **La facturation SESAM-Vitale prendra en compte les télésoins réalisés par des pharmaciens et paramédicaux**, avec la publication d'un décret en juin 2021 et d'un arrêté permettant aux auxiliaires médicaux et aux pharmaciens de réaliser certains actes à distance, ainsi que l'inscription dans le droit commun des mesures dérogatoires prises à l'occasion de la crise sanitaire.

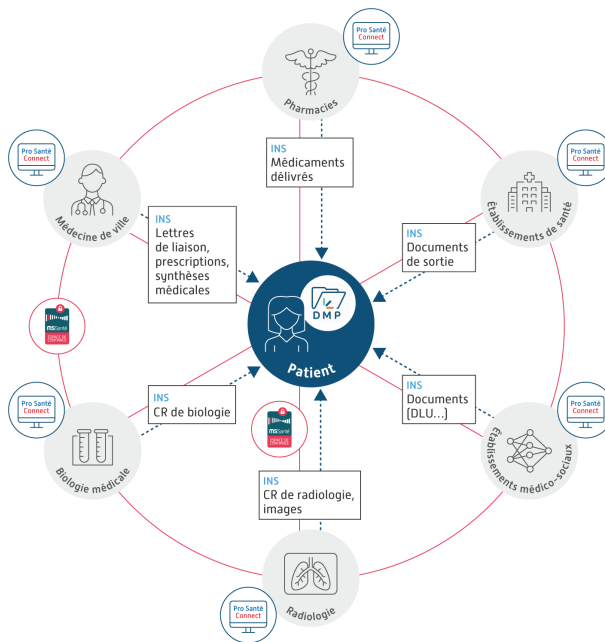
Le référentiel fonctionnel de télémédecine est ainsi élargi au télésoin et devient le référentiel fonctionnel de télésanté. La télésurveillance devrait entrer dans le droit commun. L'arrivée de nouveaux éditeurs devrait dynamiser le marché sur ce segment.

Le Ségur numérique

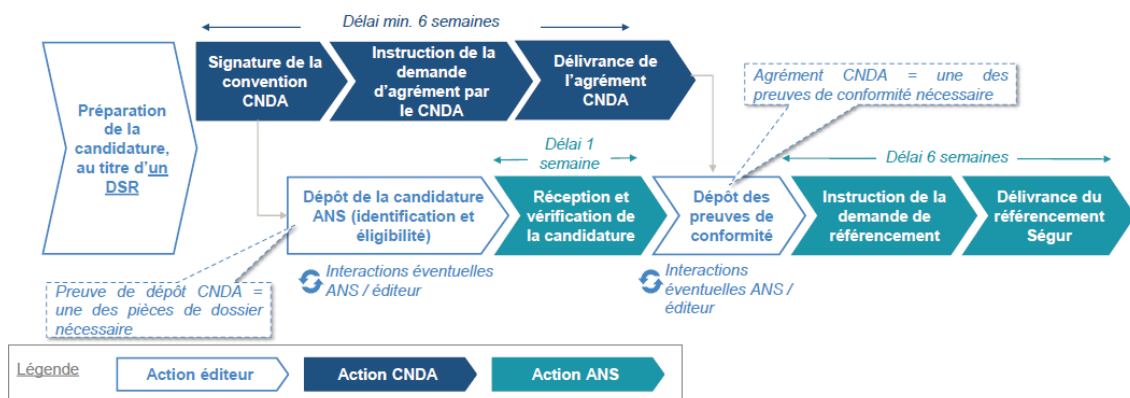
2 milliards d'euros sont concernés par le Ségur numérique : 1,4 milliard pour le partage des données de santé sur trois ans et 600 millions dédiés au médico-social sur cinq ans. Le Ségur propose de nouvelles mesures incitatives et réglementaires pour accélérer le parcours de soins numérisé.



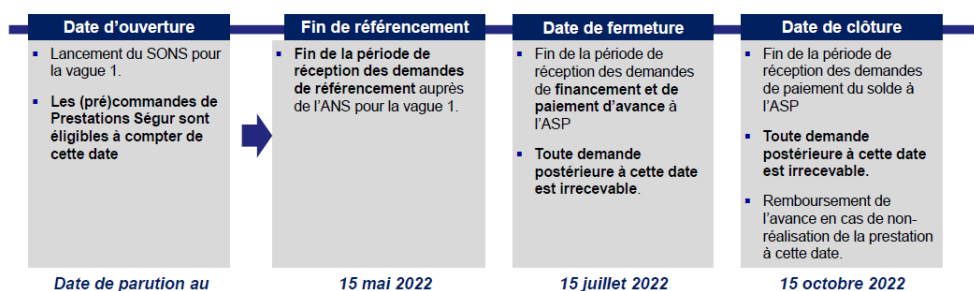
Les services socles sont proposés au sein de 6 couloirs différents.



Par ailleurs, le processus de référencement Ségur s'organise comme indiqué ci-dessous.



Enfin, le calendrier du Système ouvert et non sélectif (SONS) Ségur, dispositif d'achat pour compte conditionné à un référencement de la solution logicielle, sera le suivant.



Les forfaits structure

Les forfaits structure (ou FAMI) constituent un **puissant levier de déploiement des services du numérique en santé et de ceux de l'assurance maladie**. Les éditeurs et PS se sont familiarisés avec le dispositif ces dernières années. Après les médecins, les masseurs-kinésithérapeutes et les orthophonistes, de nouvelles catégories ont signé, dans le cadre d'avenants conventionnels, des équivalents : les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes et les infirmiers. Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, les forfaits structure 2021 devraient être ambitieux en termes de prérequis SESAM-Vitale et de services/téléservices à utiliser.

Une feuille de route à long terme pour PRO-PS

PRO-PS s'inscrira durablement dans les échanges entre les industriels et le GIE SESAM-Vitale afin de faire évoluer régulièrement la définition d'un poste à jour, d'identifier la trajectoire claire pour les industriels et de proposer de nouvelles actions pour **inciter à la migration des postes vers les dernières versions**.

En 2022, le GIE SESAM-Vitale poursuivra son plan d'actions industriels et CIS, en particulier sur la migration vers des lecteurs compatibles PC/SC. L'addendum 8 au cahier des charges SESAM-Vitale, nécessaire pour intégrer l'appli carte Vitale, intégrera la définition d'un poste à jour et PRO-PS. De nouvelles communications autour de la marque PRO-PS 2022 devrait nous aider à dynamiser le programme d'accompagnement et à valoriser les industriels moteurs.

Vers de nouveaux usages avec l'appli carte Vitale

Au-delà des usages existants (facturation SESAM-Vitale, téléservices AMO...), l'appli carte Vitale permettra de nouveaux usages.

- **Se connecter de façon simple et sécurisée à des fournisseurs de services du monde santé-social** (portail web ou appli mobile), par exemple pour prendre rendez-vous en ligne et faire de la téléconsultation, ou pour accéder à Mon espace santé. Comme présentée dans la doctrine du numérique en santé, l'appli carte Vitale sera le fournisseur d'identité de référence des usagers. Avec un début de déploiement prévu en 2022, ce service sera proposé dans un premier temps comme pilote pour les fournisseurs de services de téléconsultation.
- **En déléguer l'usage à une personne de confiance** (par exemple, pour aller chercher des médicaments à la pharmacie à la place de son conjoint malade).

En lien avec l'assurance maladie, le GIE SESAM-Vitale a lancé en janvier 2020 un appel à projets destiné à **donner une impulsion au développement de nouveaux services et produits utilisant l'appli carte Vitale**. De la startup au grand groupe, le GIE SESAM-Vitale a travaillé avec 10 industriels s'adressant aussi bien aux professionnels de santé qu'aux patients.

Des réflexions ont été menées lors d'une trentaine de groupes de travail autour de l'utilisation à venir de l'appli carte Vitale, sur des usages stratégiques et innovants comme :

- le recueil du consentement du patient,
- la signature électronique sécurisée de documents,
- l'attestation de service fait,
- la téléconsultation et télésurveillance,
- la mobilité...

Les industriels Be-ys, Cegedim, Doctolib, GIP CPage, IPM France, Maincare Solutions, Medissimo, SIL-LAB Innovations, Synovo et Withings ont été activement accompagnés par le GIE SESAM-Vitale pour **co-construire les usages de demain de l'appli carte Vitale**. La feuille de route de l'appli carte Vitale et des exemples de futurs usages ont été présentés lors de [L'Actu #applicarteVitale du 30 mars 2021](#). L'appli carte Vitale et le SI associé vont évoluer pour intégrer ces nouveaux usages, qui seront proposés progressivement aux acteurs de l'écosystème.

Par ailleurs, l'appli carte Vitale va s'enrichir progressivement de nouvelles données :

- l'INS et les traits certifiés pour les bénéficiaires (en plus de celles de l'assuré) ;
- ainsi que les données AMC.

Pro Santé Connect et la e-CPS

Depuis fin 2020, l'usage de la e-CPS, jusque-là plutôt confidentiel, a explosé avec l'accès recommandé pour les portails liés au Covid (SIDEV et SIVAC). En 2021, l'assurance maladie a aussi rendu ses principaux portails (amelipro et le Web DMP PS) compatibles à Pro Santé Connect.

L'Identité nationale de santé intégrée

Le GIE SESAM-Vitale poursuivra l'accompagnement des industriels pour l'intégration, le déploiement et l'usage chez leurs clients des téléservices de recherche et de vérification de l'INS. La **mise en œuvre d'un mode d'authentification alternatif à la CPx** devrait permettre de faciliter les déploiements et les usages des téléservices INSi.

La e-prescription, un service socle des services numériques

Aux côtés du DMP, de la MSSanté et des services numériques territoriaux de coordination de parcours, la e-prescription constitue un service socle visant à fluidifier les échanges dans un environnement sécurisé.

À la suite de la **diffusion des spécifications e-prescription unifiée pour les éditeurs médecins, pharmaciens et professionnels de la LPP fin 2020**, tout logiciel autorisé doit passer par une phase de présérie ou par une phase d'expérimentation en ce qui concerne les établissements et services médico-sociaux (ESMS). Le déploiement de l'utilisation de la e-prescription se fera progressivement dans un deuxième temps chez les prescrits hors pharmaciens et professionnels de la LPP.

Les éditeurs du numérique en santé : un écosystème en mutation

Les nouveaux modes d'exercice, l'évolution du parcours patient, l'impulsion des pouvoirs publics, l'évolution rapide des outils numériques, entre autres, créent **un contexte favorable au développement de nouveaux services en santé**. Ainsi, ces dernières années, de nouveaux acteurs émergent et les acteurs historiques étoffent leur offre à destination des professionnels de santé et des patients.

Le GIE SESAM-Vitale maintient une veille sur cet écosystème afin de toujours approfondir ses connaissances des éditeurs du numérique en santé et anticiper les évolutions à venir. Il poursuivra ses actions d'accompagnement auprès des éditeurs, toujours plus nombreux d'année en année.

7

Annexes

Les principaux
services proposés
par l'assurance
maladie

7.1 Les différentes versions du cahier des charges SESAM-Vitale

1.31	Décembre 2000	Passage à l'euro
1.40 addendum 1	Mars 2004	CCAM – Intégration des complémentaires B2 et DRE 2004
1.40 addendum 2 bis et 3	Mai 2006 et mai 2007	La réforme 2004 Refonte de la tarification complémentaire FNMF
1.40 addendum 4	Juillet 2008	CIP 13 et LOI STS-FFSA et STS-CTIP
1.40 addendum 6 (1.40.8 et 1.40.9)	Juillet 2010	Fournisseurs, SMG et autres évolutions
1.40 addendum.6 (1.40.10)	Septembre 2014	Ouverture à PC/SC Évolution de la sécurisation des flux
1.40 addendum 7	Juin 2015	Compléments : honoraires de dispensation, TPI ACS, Chiffrement du NIR, rétinopathie diabétique, CCAM dentaire, CCAM sages-femmes, CCAM multi-tarifs, TP ALD Maternité, Suivi des Factures en tiers payant, Tiers payant généralisé...
1.40 addendum 8	Octobre 2020	Facturer avec une appli carte Vitale Réurbanisation des FSV fonctions techniques et fonctions métier Nouvelles spécialités médicales 81 à 86 Maintenance réglementaire Maintenance fonctionnelle (avenants tiers payant généralisé, correctif honoraire de dispensation, mesure génériques, adresse de la DRE via l'annuaire AMC, GU avec attestation AMC « Type Conv = RO », indemnités kilométriques pour les infirmiers, accompagnement à la téléconsultation, C2S-100% Santé 2020, consultations obligatoires enfants, actes complexes pour les chirurgiens-dentistes) et fiches réglementaires

7.2 Les principales évolutions de la facturation SESAM-Vitale

TPI ACS	Janvier 2015	Obligation du TP aux bénéficiaires de l'ACS (tous PS)
TP ALD Maternité	Juillet-décembre 2016	Possibilité/obligation de pratiquer le TP aux assurés en ALD ou maternité (tous PS)
Suivi des Factures tiers payant	Juillet 2016	Faciliter le suivi des retours (norme Noémie 580) des AMO et AMC (tous PS)
Tiers payant généralisé	Janvier-novembre 2017	Possibilité de pratiquer le TP auprès de tous les assurés (tous PS)
ADRI	Juillet 2016	Vérification des droits des assurés dans les bases de données AMO (tous PS)
La convention médicale	Mai 2017	Nouvelle convention médicale 2016-2021 (uniquement médecins)

Avenant victimes d'attentat	Juillet 2017	Prise en charge intégrale des assurés victimes d'attentat, sans avance de frais (tous PS)
Honoraires de dispensation 2019	Mars 2018	Mise en œuvre de la convention pharmaciens (pharmaciens uniquement)
Télémedecine	Juillet 2018	Mise en œuvre téléconsultation et téléexpertise (hors pharmaciens et laboratoires)
Intégration CFE	Septembre 2018	Intégration de la Caisse des Français de l'étranger dans SESAM-Vitale
100% Santé	2018	Réforme 100% Santé (dentistes, professionnel de la LPP et pharmaciens)
Mesure génériques	Septembre 2019	Remboursement des assurés qui refusent la substitution d'un médicament princeps par un médicament générique sur la base du prix du générique (pharmaciens)
Évolution de gestion des indemnités kilométriques	Octobre 2019	Évolution de la gestion des indemnités kilométriques pour les infirmiers
Accompagnement à la téléconsultation	Octobre 2019	Accompagnement à la téléconsultation (auxiliaires médicaux)
Évolution du contexte de gestion de la part complémentaire	Janvier 2020	Adresse DRE via l'annuaire AMC Identifiants AMC–Attestations AMC en GU
C2S-100% Santé 2020	Avril 2020	Création de la C2S et évolutions du 100% Santé
COx-Consultations obligatoires enfant	Juillet 2020	Aide à la facturation permettant l'automatisation du code prestation adéquat dans le cas de consultations obligatoires de l'enfant (médecins)
Actes complexes	Septembre 2020	Patient à handicap lourd : supplément pour acte réalisé en deux séances ou plus

7.3 Présentation des services AMC

L'offre de services tiers payant complémentaire comprend :

- une attestation de tiers payant harmonisée avec un datamatrix identifiant la complémentaire ;
- un portail de contractualisation unique dédié aux professionnels de santé avec les AMC adhérentes au dispositif ;
- des services en ligne (IDB, CLC) pour vérifier les droits des patients et calculer le montant remboursé sur la part complémentaire.

7.4 Présentation des différentes versions de SCOR

SCOR	Avril 2013	Pharmacies dans un premier temps, puis auxiliaires médicaux, sages-femmes, fournisseurs, laboratoires, centres et dispensaires
SCOR	Février 2016	Transporteurs sanitaires
SCOR	Mars 2019	Nouveau corpus documentaire v2.12

7.5 Présentation des téléservices AMO du monde libéral

HRI	Mars 2011	Historique des remboursements intégré
DMTi	Novembre 2011	Déclaration du médecin traitant intégrée
AATi	Mars 2012	Avis d'arrêt de travail intégré
IMTi	Novembre 2014	Information médecin traitant en intégré
ALDi	Mars 2016	Affection longue durée en intégré
ADRI	Juillet 2016	Acquisition des droits intégrée
ATMPi	Juillet 2018	Accident du travail maladie professionnelle intégré
PSEi	Avril 2019	Protocole de soins électroniques intégré

7.6 Présentation des différentes versions du DMP

Interfaces LPS V1		
Interfaces LPS V2	Avril 2018	Utilisation de l'INS comme identifiant du DMP. Ouverture du DMP à tous les patients mineurs.

7.7 Présentation des services pour les transporteurs

PEC+	Avril 2012	Consultation des modalités de Prise en charge (transporteurs sanitaires)
PEC+	Avril 2014	Consultation des modalités de Prise en charge (taxis conventionnés)
SEFi	Décembre 2016	Service électronique de facturation intégré (transporteurs sanitaires uniquement)
Géolocalisation	Septembre 2015	Service d'envoi de trace à l'assurance maladie de géolocalisation des transports sanitaires (transporteurs sanitaires uniquement)



GIE SESAM-Vitale

5, boulevard Marie-et-Alexandre-Oyon

72019 Le Mans Cedex 2

Tél. : 02 43 57 42 00

www.sesam-vitale.fr

